

FICHE

Mise en œuvre du parcours de soins d'un adulte trans

Adoptée par le Collège le 17 juillet 2025

Document non soumis à la relecture orthographique et typographique

Cette fiche parcours est destinée aux professionnels qui sont amenés à prendre en charge les personnes trans engagées dans un parcours médical et chirurgical. Elle complète les Recommandations concernant la Transidentité : prise en charge chez l'adulte et l'autre fiche destinée aux médecins spécialistes en médecine générale.

Éléments de mise en œuvre

- ➔ Un repérage d'une demande de transition par les acteurs du champ médico-social (infirmière, travailleurs sociaux, associations, etc.) est important pour orienter, si besoin, la personne concernée vers un accompagnement psycho-social et un médecin généraliste.
- ➔ La prise en charge des personnes trans doit être globale et centrée sur les demandes des personnes concernées, en s'adaptant à la diversité de leur parcours.
Elle doit être pluriprofessionnelle et multidisciplinaire, s'inscrivant dans une équipe de soins. L'équipe de soins englobe l'ensemble des intervenants qui participent directement au profit d'une même personne à sa transition médicale (cf. article L.1110-12 CSP). Cette équipe peut comporter : généralistes ou groupement de généralistes, autres spécialistes (endocrinologues, gynécologues, urologues, infectiologues, dermatologues, psychiatres, plasticiens, etc.), psychologues, psychothérapeutes, infirmières, infirmières de pratique avancée, sage-femmes, kinésithérapeutes, orthophonistes, diététiciens, intervenants sociaux, associations, pair aidants, etc., (liste non exhaustive).
- ➔ L'accueil d'une demande initiale de transition médicale peut avoir lieu dans de nombreuses structures de première ligne (cf. article L.1411-11 CSP) : cabinet libéral de médecine générale, centre de santé, centre de santé sexuelle, centres de planification, Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (Cegidd), centre médico-psychologique (CMP), centre médico-psycho-pédagogique (CMPP), autres spécialistes, etc. L'accueil de cette demande vise à accompagner et renforcer l'autonomie de la personne concernée dans les décisions de soins qui la concernent. Cet accompagnement et ce renforcement de l'autonomie consisteront notamment à aider la personne concernée à identifier et communiquer ses choix, comprendre les informations pertinentes liées à son parcours de transition, apprécier sa situation et les conséquences possibles de son affirmation de genre, et réfléchir sur les différentes options thérapeutiques de son parcours de transition.

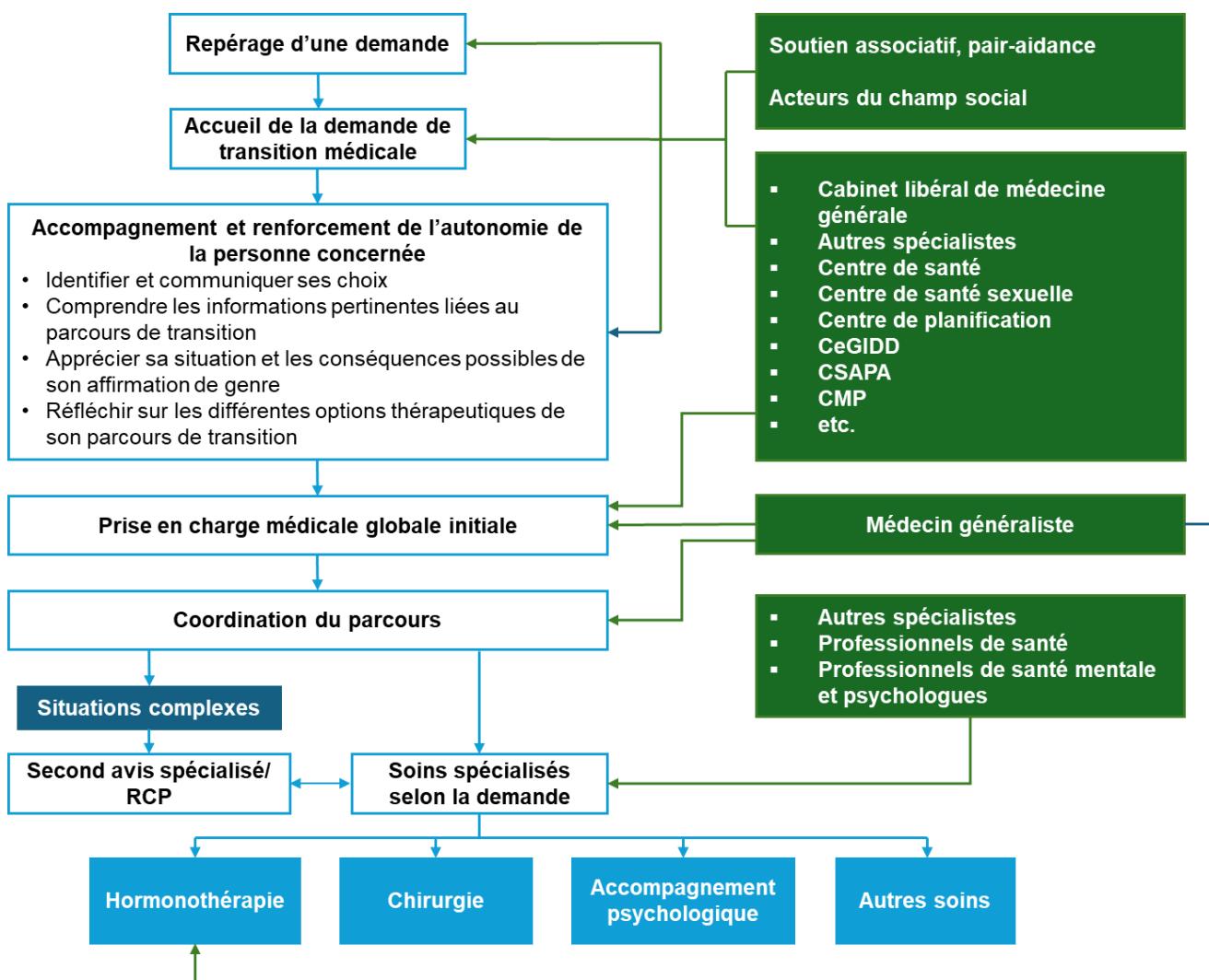
- ➔ Le rôle du médecin généraliste est central tout au long du parcours de soin : il accueille, en tant que spécialiste de médecine générale, toute demande de soins quelle qu'elle soit, d'une personne trans. Il peut primo prescrire les traitements d'affirmation de genre ou assurer le suivi d'une prescription faite par un endocrinologue et coordonner les soins tout au long de cette transition.
Il assure sa mission de prévention et de dépistage à échelle individuelle ou collective, et intègre la complexité des situations au sein d'une approche globale.
- ➔ La formulation de la demande, son accueil, la promotion de l'autonomie et la coordination du parcours de soins peuvent être favorisés par un accompagnement psychosocial y compris par un soutien associatif ou l'intervention de pair-aidants.
- ➔ Il conviendra, avant la primo prescription hormonale, de discuter des attentes de la personne, d'expliquer de façon claire et précise les effets attendus et les éventuels effets indésirables du traitement hormonal, ses effets réversibles et non réversibles, les possibilités de préservation de la fertilité, enfin de proposer les différentes modalités d'administration. Cette information permettra à la personne ayant formulé la demande de donner son consentement aux soins proposés avec une prise de décision libre et éclairée après un délai de réflexion raisonnable et proportionné.
- ➔ L'appréciation globale des risques d'une prescription doit intégrer l'évaluation de l'ensemble des bénéfices/ risques de celle-ci. Cela intègre les effets de la prescription elle-même, mais aussi les risques de ne pas prescrire ou de différer la prescription.
- ➔ La primo prescription hormonale est effectuée par un médecin formé. Pour des situations sortant de leurs compétences, un avis de 2e niveau de recours aux soins, peut être nécessaire.
Il existe plusieurs formes d'automédication chez les personnes transmasculines comme transféminines : mésusage ou partage des traitements hormonaux, importation de traitements, utilisation de produits de fabrication non-pharmaceutique. Les pratiques d'automédication sont à rechercher pour en identifier les causes et pour accompagner ces pratiques afin d'en réduire le plus possible les risques : prescriptions de traitements ou de soins infirmiers, suivi biologique, information sur le matériel et les gestes d'injection, discussions sur les risques, examens cliniques, etc.
- ➔ Il conviendra, avant une prise en charge chirurgicale, de discuter des attentes de la personne, d'expliquer de façon claire les effets attendus et les éventuels effets indésirables de la chirurgie, ses effets réversibles et non réversibles, enfin de proposer les différentes techniques disponibles et, pour les chirurgies génitales la préservation de la fertilité. Cette information permettra à la personne ayant formulé la demande une prise de décision libre et éclairée après un délai de réflexion raisonnable et proportionné. Cette chirurgie sera réalisée par des médecins disposant des compétences nécessaires.
- ➔ Le recours à une réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) ne doit pas être systématique dans ce parcours de soins des personnes trans mais il est nécessaire dans les situations complexes (somatique, psychologique, éthique, juridique, etc.) : ces réunions de concertation pluridisciplinaire regroupent les professionnels de santé de différentes disciplines dont les compétences sont indispensables pour prendre une décision accordant aux patients la meilleure prise en charge (psychologue, médecin du CECOS, endocrinologue, chirurgien (urologue, gynécologue, plasticien·ne, maxillo-facial), psychiatre, orthophoniste, etc.).
- ➔ Actuellement, ces RCP existent dans des centres hospitalo-universitaires. D'autres réseaux de santé structurés en dehors d'équipes hospitalo-universitaires peuvent également remplir un rôle de recours.

- ➔ Tout au long de leur parcours, des personnes trans peuvent avoir besoin et recourir à des professionnels de santé mentale et des psychologues.
- ➔ Les personnes trans peuvent avoir besoin d'autres types de soins auprès des professionnels de santé et spécialistes (orthophonie, kinésithérapie, dermatologie, etc.) dans le cadre de leur parcours de soins.
- ➔ Les personnes engagées dans un parcours de transition peuvent rencontrer des difficultés importantes dans leur vie professionnelle et avoir besoin d'aménagements du temps ou du poste de travail, d'arrêts maladie, d'autorisations d'absences.

Il est essentiel de réaliser une évaluation précise de la situation de chaque personne trans en prenant en compte divers aspects sociaux (état de santé, situation professionnelle, logement et vie personnelle, etc.).

- ➔ Cette évaluation peut être menée par le médecin traitant au regard de la demande de soins qui devra déterminer en accord avec la personne trans les démarches sociales à mettre en œuvre, notamment une demande d'ALD.
- ➔ Il conviendra d'accompagner les personnes qui souhaitent détransitionner selon les mêmes modalités que les demandes de transition, de leur offrir un espace de soutien psychologique spécifique et de les orienter vers des groupes de pairs.

Schéma de synthèse des éléments du parcours de soins



Cegidd : Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic ; CMP : Centre médico-psychologique ; CMPP : Centre médico-psycho-pédagogique ; CSAPA : Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie ; RCP : Réunion de concertation pluridisciplinaire